EPSAN Etablissement Public de Santé Alsace Nord

Un acteur majeur du dispositif de santé mentale dans le Bas-Rhin

DECISION

PORTANT FIXATION DE LA LISTE NOMINATIVE DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La Directrice de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, et notamment son article 183, définissant le rôle de la Commission des Usagers dans les établissements de santé

VU le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la Commission des Usagers des établissements de santé

VU la nomination de Mme Yasmine SAMMOUR, Directrice de l'EPSAN et du C.H. La Grafenbourg, en date du 1er octobre 2022,

VU les élections professionnelles en date du 8 décembre 2022,

VU la désignation du représentant du Comité Social d'Etablissement et de son suppléant, en date du 24 janvier 2023,

VU la désignation du représentant de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques et de son suppléant, en date du 19 juin 2023,

VU les décisions de l'ARS n°2024-0498 du 23 mai 2024 relatives à la désignation des représentants des usagers à la Commission des Usagers de l'EPSAN,

VU les décisions de l'ARS n° 2024-1624 du 15 novembre 2024 relative à la désignation des représentants des usagers à la Commission des Usagers de l'EPSAN,

VU la désignation par Mme Yasmine SAMMOUR, Directrice de l'EPSAN, en date du 1er janvier 2026 du médiateur non médecin remplaçant et de son suppléant,

VU la désignation du représentant du Comité Social d'Etablissement et de son suppléant, en date du 16 juin 2026,

VU la désignation par la Commission Médicale d'Etablissement en date du 18 juin 2026 du médecin médiateur et du médecin médiateur suppléant,

VU la désignation d'un représentant des collectivités locales et des personnalités qualifiées du Conseil de surveillance et de son suppléant, en date du 24 juin 2026,

D E C I D E

Article 1:

La présente décision annule et remplace la décision du 27 février 2025.

La composition nominative de la Commission des Usagers de l'EPSAN est ainsi modifiée :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
La Directrice ou son représentant	Mme Yasmine SAMMOUR	Mme Simone DAUMONT

Un Médiateur médecin	Dr Claude RANDRIANARISOA	Dr Martin ROTH
Un Médiateur non médecin	Mme Kathia FRECH	M. Gilles HAAR
Deux représentants des usagers désignés par l'ARS	Mme Michelle ESCUDIE (Présidente)	Mme Mathilde FUCHS
	vacant	*vacant*
Le Président de la Commission Médicale d'Etablissement	M. le Dr Philippe AMARILLI	/
Un représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques	Mme Virginie HAHN	M. Mathieu BRISSONNET HIFF
Un représentant du Comité Social d'Etablissement	Mme Isabelle JUNG	Mme Sandra LADRAT DAEFFLER
Un représentant du Conseil de Surveillance	Mme WEBER KAPPS	Mme Christiane WOLFHUGEL

<u>Article</u> 2:

Le mandat des membres cesse à la date de la cessation des fonctions au titre desquelles les membres ont été désignés.

Fait à Brumath, le 25/06/2026

La Directrice

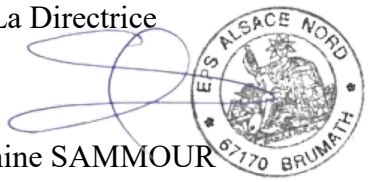

Yasmine SAMMOUR